

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'habitat urbanisme et la ville
Et l'aménagement de territoire
Office de promotion et de gestion
Immobilière de Médéa

N° :/DG/2026

MEDEA LE :

Mise en demeure n° 02

■ **Mise en demeure n° 02 est adressée à:**

Groupement SOLIDAIRE EURLE hydro tledj et Saadi Abdelkader, domiciliée au rue belazougui mostafa. Bloc c n° 49 commune MEDEA -, titulaire du marché, pour la réalisation de 30 logements+VRD à DJOUAB ,(Programme 1000 logts LPL 2024 – 2er tranche) approuvé par le Maitre de l'Ouvrage le 14/04/2025 visa N°39/2025.

- Vu le marché n° 61/2025 en date du 21/05/2025. Le projet pour la réalisation de 30 logements+VRD à djouab ,
- Suite à l'ordre service n° 54/2025 en date du 29/04/2025.
- Suite à la mise en demeure administrative n° 6542/2025 en date 14/09/2025.
- Suite au PV de notification de la mise en demeure administrative par les huissiers de justice belazougui djamel eddine et metidji walid. en date du 24/09/2025.
- Suite à la mise en demeure premier n° 7105/DG/2025 en date 08/10/2025 publié dans le journal el- Salam en date du 12/10/2025 et le journal "LE MAGHREB " en date du 13/10/2025

■ **L'Entreprise est Mis en demeure pour :**

- approvisionner le chantier par matériaux de construction avec l'actualisation du planning d'exécution en fonction des travaux et matériaux restants.
- renforcer le chantier en moyens humains et accélérer le rythme des travaux.et travailler un système 3*8 conformément à l'instruction ministérielle et aux clauses du marché approuvé.
- Pour ce faire, un délai de soixante – douze (72) heures est accordé à cette entreprise à partir de la date de parution de la présente mise en demeure sur les colonnes de la presse nationale. Et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public. Pour l'application de ces instructions. Passé ce délai et en cas de constat contraire, les procédures légales prévus par la réglementation en vigueur seront mises en œuvre.